

# LA RETRANSMISSION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SUR UNE TÉLÉVISION LIBRE D'ACCÈS

*Droit fondamental du citoyen  
ou privilège statutaire du téléspectateur ?*

**Institut National de l'Audiovisuel  
Paris, 4 juin 2010 – 17h30/19h30**

En décembre 2009, la FIFA a publié le résultat de son appel d'offres en vue de l'attribution des droits télévisuels de la coupe du monde de football 2010. Entre-temps, les droits télévisuels de l'*Europa League* pour la France pour la période 2009-2012 ont été attribués par l'UEFA. Ce sont en réalité deux questions que soulève le système des droits exclusifs télévisuels : la question proprement dite de la retransmission des grands événements sur une télévision à accès libre ; la question plus spécifique de la diffusion d'extraits garantissant un accès minimal et non-formel aux images de grands événements. Au-delà du sport et encore plus du football, la question soulevée par cette table ronde est celle de savoir s'il y a des « événements » (si oui lesquels ?) que l'on pourrait analyser comme étant des « biens publics » et qui devraient ou pourraient échapper au système des droits exclusifs.

*Colloque de l'Association française de droit des médias et de la culture –  
Conception et programmation : Pascal MBONGO, Professeur des facultés de  
droit, président de l'Association française de droit des médias et de la culture*



Les images qui vous parlent

Sous la présidence de **Nathalie SONNAC**, Économiste, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directrice de l'Institut français de presse.

Avec la participation de :

**Jocelyne ARQUEMBOURG**, Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Panthéon-Assas (Institut français de presse).

**François JOST**, Professeur en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle, Directeur du CEISME, Directeur de la Revue « Télévision »

**Lucien CASTEX**, Juriste, Université Panthéon-Assas.

**Frédéric DUMONT**, Avocat associé au Barreau de Paris.

**Michel RASLE**, Avocat associé au Barreau de Paris, président du Conseil d'administration de l'AFDMC

## Cocktail

**Lieu :** Institut national de l'Audiovisuel, Salle Cognacq-Jay, 85-87 rue de Patay, Paris 13<sup>e</sup> – Entrée libre

